

COLLÈGE REP+ : Paul RIQUET – BEZIERS

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Localisation géographique :

Collège Paul Riquet – Place Général de Gaulle – 34500 BEZIERS
04.99.43.26.30

Présentation de l'établissement : <https://paul-riquet-beziers.mon-ent-occitanie.fr/>

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Le collège est à la tête d'un réseau dont le projet affirme 3 objectifs :

1. Rester bienveillant et mieux accompagner nos élèves,
2. Maintenir nos exigences pour un meilleur devenir de nos élèves,
3. Se former et coopérer pour former une identité de réseau.

Et retient les axes de progrès suivants :

- Améliorer la continuité école/collège,
- Garantir la continuité des parcours et travailler sur le suivi global de l'élève de la maternelle au collège,
- Renforcer le travail sur la maîtrise des langages.

Les axes du projet d'établissement du collège Paul Riquet sont :

- AXE 1: Un collège porteur de valeurs
- AXE 2: Un établissement qui fait réussir
- AXE 3: Un collectif qui coopère
- AXE 4: Une structure accessible, innovante et éco-responsable

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

Fonctions pouvant être confiées :

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Ressources :

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)